

PLAN DE PREVENTION DES VIOLENCES ET DU HARCELEMENT

- Le harcèlement entre élèves se caractérise par des violences répétées, de manière répétitive et durable, souvent peu visibles aux yeux des adultes.
- Les auteurs banalisent souvent ces violences en les identifiant à un jeu (« c'était juste pour rire »).
- La victime rencontre des difficultés à faire part de ce qu'elle subit, parce qu'elle ne l'identifie pas forcément au premier abord comme de la violence, parce qu'elle a honte, qu'elle a peur d'aggraver la situation, qu'elle craint la maladresse des adultes etc.

Les adultes se doivent d'intervenir dans l'intérêt de chaque enfant.

➤ Prévenir

- Informer les parents qu'ils doivent prévenir l'école en cas de signaux inhabituels repérés à la maison
- Sensibiliser l'équipe éducative afin de permettre de distinguer les petites plaintes de la souffrance .
- Lire et échanger autour d'albums sur des thèmes en lien avec le respect de soi et des autres, vivre ensemble, la différence
- Être particulièrement vigilant lors des récréations.

➤ Repérer

- Identifier des élèves isolés ou sans amis, des enfants avec un comportement qui change brusquement (agitation, colère, attitude provocante, isolement, repli sur soi...)
- Repérer les faits isolés mais répétés comme :
- Savoir écouter les enfants ou toute personne rapportant des faits sans minimiser ou aggraver ce qui est dit
- Chercher à croiser les regards avec les autres adultes et contacter si besoin le CCAS ou la Vie scolaire d'Embrun.

Tout changement brutal du comportement de l'enfant doit alerter les adultes.

Personnes ressources :

Directeur- Directrice : Karine SALAÛN

Psychologue scolaire: Nathalie EUDES

Enseignant.e.s des RASED : Catherine BÔLE-RCHARD et Emmanuelle COULLET

Infirmière scolaire de secteur: Frédérique MARQUOT

Médecin scolaire : Contacter le Centre médi-ci-Scolaire d'Embrun

Assistante de prévention : Barbara STRBA

Référente Harcèlement de la DSDEN 05: Martine ASSANDRI - 04 92 56 57 17 – 06.46.10.34.91.

martine.assandri@ac-aix-marseille.fr

➤ **Traiter**

Le harcèlement/la violence sont identifiés, il convient alors de mettre en place le protocole pour le traiter en informant l'IEN.

Le Protocole de la préoccupation partagée MPP FR est mis en œuvre dans l'école :

Les enfants **sont acteurs de** la prise en charge et de la résolution du problème. L'enfant cible et sa famille seront reçus rapidement. Les parents des intimidateurs seront avisés si besoin.

- L'enfant harcelé est « **cible** »
- Les enfants auteurs sont « **intimidateur.trice** ».

Rencontre de la cible, soutien, prise en charge

Entretien avec la famille de la cible

Rencontre des intimidateurs présumés

Phases de suivi pour vérifier si la cible se sent mieux

- **Information de toutes les personnes s'occupant des élèves (TAP, cantine...) et les associer au plan de prévention et d'action mené par l'école.**
- Demande de soutien extérieur si nécessaire : infirmière ou médecin scolaire, RASED, consultation extérieure d'un professionnel de santé ou éducatif ...

Et après

- Poursuivre les actions de sensibilisation auprès des élèves en classe, après la crise, sur des thèmes en lien avec le respect de soi et des autres, vivre ensemble, la différence....
- Rester vigilant et attentif tout au long de l'année
-

Le numéro vert national d'aide aux victimes de harcèlement : **3020**



Net Ecoute : **30 18** – Ecoute contre le cyber-harcèlement

